

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Propane</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	WC002
<b>Usage recommandé</b>	Soudure et brasage - Applications pour le camping
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant/fournisseur</b>	Worthington Enterprises
<b>Adresse</b>	200 Old Wilson Bridge Road Columbus, OH 43085 États-Unis
<b>Adresse de courrier électronique:</b>	SDSRequest@WTHG.com
<b>Numéro de téléphone :</b>	1-866-928-2657
<b>CHEMTREC - 24 HEURES:</b>	Au sein des États-Unis et du Canada 800-424-9300 Hors États-Unis et Canada +1 703-741-5970 (les appels à frais virés sont acceptés)

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Gaz inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
	Asphyxiants simples	Catégorie 1

**Dangers pour la santé** Non classé.

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Gaz extrêmement inflammable. Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation.

### Conseil de prudence

**Prévention** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée.

**Intervention** Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

**Stockage** Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Élimination** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

**Autres dangers** Aucun(e) connu(e).

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propane		74-98-6	87.5 - 100

## Additifs

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthylmercaptan		75-08-1	< 0.005

## Constituants

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Propylène		115-07-1	0 - 10
Éthane		74-84-0	0 - 7
Butane		106-97-8	0 - 2.5

**Remarques sur la composition** Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Retirer la personne de la zone d'exposition. Les personnes qui portent secours doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer les autres. Utiliser une protection respiratoire adéquate. En cas d'irritation des voies respiratoires, de vertiges, de nausées ou de perte de conscience, demander immédiatement une assistance médicale. En cas d'arrêt de la respiration, aider la ventilation à l'aide d'un dispositif mécanique ou pratiquer le bouche à bouche.

### Contact avec la peau

Peu probable en raison de la forme du produit. En cas de gelure, immerger la zone concernée dans de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C). La laisser immergée pendant 20 à 40 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

### Contact avec les yeux

Peu probable en raison de la forme du produit. En cas de gelure se produit, rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau tiède (pas plus de 105°F/41°C) pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Obtenir une attention médicale si les symptômes persistent ou apparaissent après le lavage.

### Ingestion

Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

L'exposition peut aggraver des troubles respiratoires préexistants. Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

### Informations générales

Les secouristes doivent être conscients de leurs propres risques lors d'une opération de sauvetage. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Brouillard d'eau. Mousse.

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Gaz extrêmement inflammable. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Ne pas tenter d'éteindre un feu si la fuite de gaz ne peut être arrêtée de façon sécuritaire, car une réinflammation explosive pourrait survenir. Circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant à proximité. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. Ne pas entrer dans un espace confiné ou clos dans lequel un feu est en cours sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Arrêter l'écoulement du produit. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel qui tentent d'arrêter l'écoulement. Si la fuite ou le déversement ne s'est pas encore enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger le personnel qui tente d'arrêter la fuite. Éviter l'écoulement des produits utilisés pour maîtriser l'incendie dans les cours d'eau, les égouts et les réserves d'eau potable.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

**Risques d'incendie généraux**

Gaz extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Évacuer la zone rapidement. Ne prendre aucune mesure qui représente un risque personnel ou sans avoir suivi une formation adéquate. En cas de fuite, évacuer tout le personnel jusqu'à ce que la ventilation puisse rétablir les concentrations en oxygène à des niveaux sûrs. Tenir à l'écart le personnel non requis. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de sorte que c'est le gaz qui s'échappe plutôt que le liquide. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**7. Manutention et stockage**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer les gaz. Éviter une exposition prolongée. Ne pas pénétrer dans des zones de stockage ou des espaces confinés sans une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. La concentration en oxygène ne doit pas descendre sous 19,5 % au niveau de la mer (pO<sub>2</sub> = 135 mm de Hg). Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration à la source peut être requise. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Ne pas stocker, incinérer ou chauffer ce matériau à plus de 120 degrés Fahrenheit. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Protéger les bouteilles de tout dommage. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

**Limites d'exposition professionnelle**

**États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	860 mg/m <sup>3</sup> 500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1000 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	TWA	1000 ppm

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	STEL	1000 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Constituants	Type	Valeur
Propylène (CAS 115-07-1)	TWA	500 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	TWA	1900 mg/m3 800 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Constituants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	15 minutes	1250 ppm
	8 heures	1000 ppm
Éthane (CAS 74-84-0)	15 minutes	1250 ppm
	8 heures	1000 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Suivre les procédures standard de surveillance.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Ventiler adéquatement et réduire le risque d'inhalation du gaz. Utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux**

Porter des lunettes de protection approuvées. Un écran facial est recommandé.

**Protection de la peau**

**Protection des mains**

Porter des gants isolants contre le froid.

**Autre**

Porter des vêtements protecteurs appropriés aux risques d'exposition.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. La sélection et l'utilisation d'un équipement de protection respiratoire doivent se faire conformément à la norme Z94.4 de l'ACNOR.

AVERTISSEMENT! Les respirateurs purifiant l'air ne protègent pas les travailleurs dans les atmosphères à teneur en oxygène insuffisante.

**Dangers thermiques**

Un contact avec le gaz liquéfié peut provoquer des engelures accompagnées des lésions cutanées dans certains cas. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

## Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Manipuler conformément à de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique	Gaz.
Forme	Gaz comprimé liquéfié.
Couleur	Incolore.

Odeur Œuf pourri.

Seuil olfactif La propriété chimique n'a pas été mesurée.

pH Non applicable, le produit est un gaz.

Point de fusion et point de congélation -188 °C (-306.4 °F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition -42 °C (-43.6 °F) 14.7 psia

Point d'éclair -104 °C (-155.2 °F)

Taux d'évaporation La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Inflammabilité (solides et gaz) Gaz extrêmement inflammable.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%) 2.15 %

Limite d'explosibilité - supérieure (%) 9.6 %

Tension de vapeur 127 psig (21°C / 70°F)

Densité de vapeur La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Densité relative 1.5 (vapeur) (Air=1) (15 °C (59 °F))  
0.504 (liquide)

### Solubilité

Solubilité (eau) Légèrement soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau 1.77

Température d'auto-inflammation 432 °C (809.6 °F)

Température de décomposition La propriété chimique n'a pas été mesurée.

Viscosité Non applicable, le produit est un gaz.

### Autres informations

Viscosité dynamique 0.08 mPa.s (17.9 °C (64.22 °F))

Propriétés explosives Non explosif.

Chaleur de combustion (NFPA 30B) 44 kJ/g

Viscosité cinématique Non applicable, le produit est un gaz.

Masse moléculaire 45 g/mole

Propriétés comburantes Non oxydant.

Taille des particules Non applicable, le produit est un gaz.

Pourcentage de matières volatiles 100 %

Tension superficielle 16 mN/m (-47 °C (-52.6 °F))

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Réagit violemment avec les comburants forts, les nitrites, les chlorures inorganiques, les chlorites et les perchlorates, entraînant un danger d'incendie et d'explosion.

<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux températures normales et pendant l'emploi recommandé.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune polymérisation ne se produira. Peut former un mélange explosif avec l'air. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Halogènes Nitrates.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition thermique de ce produit pour libérer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Hydrocarbures.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Concentrations élevées: Danger de suffocation (asphyxiant) - en cas d'accumulation à des concentrations qui réduisent le taux d'oxygène jusqu'à un taux dangereux pour la respiration. L'inhalation de fortes concentrations peut causer vertiges, étourdissement, maux de tête, nausée et perte de coordination. Une inhalation prolongée peut entraîner une perte de connaissance.
<b>Contact avec la peau</b>	Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.
<b>Contact avec les yeux</b>	Tout contact avec du gaz liquéfié risque d'entraîner une gelure.
<b>Ingestion</b>	Ce produit est un gaz dans des conditions atmosphériques normales et l'ingestion est peu probable.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'exposition à un gaz se propageant rapidement ou à un liquide qui se vaporise peut provoquer des engelures ("brûlures froides"). Une forte exposition à cette substance peut causer une suffocation par manque d'oxygène. Les symptômes peuvent comprendre une perte de mobilité et de conscience. La victime peut ne pas être consciente d'une asphyxie. Une asphyxie peut occasionner une perte de conscience sans avertissement et si rapidement que la victime peut être incapable de se protéger elle-même.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
---------	---------	----------------------

Propane (CAS Mélange)

#### Aiguë

#### Inhalation

Gaz

CL50

Rat

> 80000 ppm, 15 minutes

Constituants	Espèces	Résultats d'épreuves
--------------	---------	----------------------

Propylène (CAS 115-07-1)

#### Aiguë

#### Inhalation

Gaz

CL50

Rat

> 65000 ppm, 4 heures

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Asphyxiant simple

Butane (CAS 106-97-8)

Asphyxiant simple<n>

Éthane (CAS 74-84-0)

Asphyxiant simple<n>

#### Canada - danger et LEMT pour le Manitoba : Asphyxiant

Butane (CAS 106-97-8)

Asphyxiant simple<n>

Éthane (CAS 74-84-0)

Asphyxiant simple<n>

#### Canada - LEMT pour l'Ontario : Asphyxiant

Éthane (CAS 74-84-0)

Asphyxiant simple<n>

#### Canada - LEMT pour le Québec : Asphyxiant

Éthane (CAS 74-84-0)

Asphyxiant simple<n>

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Propylène (CAS 115-07-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
Propylène (CAS 115-07-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Propylène (CAS 115-07-1)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	L'exposition prolongée peut causer des effets sur le système nerveux central.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	On ne considère pas que ce produit a des effets néfastes sur l'environnement.
<b>Persistance et dégradation</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Sans objet compte tenu de la forme du produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Utiliser le contenant jusqu'à ce qu'il soit vide. Ne pas jeter un contenant qui n'est pas vide. Les contenants vides contiennent des vapeurs résiduelles qui sont inflammables et explosives. Les bouteilles doivent être vidées et envoyées à un centre de collecte des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler, même vide. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1978
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	PROPANE
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
Classe	2.1
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	-
<b>Dangers environnementaux</b>	Non.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

### IATA

<b>UN number</b>	UN1978
<b>UN proper shipping name</b>	Propane

**Transport hazard class(es)**

**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** -  
**Environmental hazards** No.  
**ERG Code** 10L

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**IMDG**

**UN number** UN1978  
**UN proper shipping name** PROPANE

**Transport hazard class(es)**

**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** -

**Environmental hazards**

**Marine pollutant** No.

**EmS** F-D, S-U

**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

**15. Informations sur la réglementation**

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada**

Éthane (CAS 74-84-0)

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux****Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui



<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 30-Janvier-2024

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** Tout renseignement transmis dans la présente fiche signalétique est réputé exact et fiable. Toutefois, aucune garantie d'aucune sorte n'est faite relativement à la précision des renseignements ou à la pertinence des recommandations contenus dans les présentes. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer la sécurité et la toxicité de ce produit dans ses propres conditions d'utilisation et de se conformer à toutes les lois et à toute la réglementation applicables.